



Recours possibles en cas de prêts à un ami

Par **Syann25**, le **29/12/2008** à **14:14**

Bonjour !!!

Je suis sorti avec une personne pendant près de 5 ans et durant cette période je lui ai prêté par mandat cash urgent près de 1250 euros. Il me disait alors qu'il me rembourserait. Nous nous sommes séparés et il a trouvé un emploi par alternance et devait commencer à me rembourser avec ses premiers salaires mais ce n'est pas le cas.

Par la suite sachant qu'il se trouvait dans une situation assez difficile j'ai laissé courir le temps qu'il se retourne. Entre temps, je suis parti pendant 6 mois à l'étranger et il m'a demandé s'il pouvait venir habiter chez moi durant une partie de la période de mon absence.

Sachant que sa situation n'était pas très glorieuse, il m'a proposé de me payer une partie du loyer. Sa participation financière s'élevait à 100 euros par mois. Il m'avait assuré ne pas pouvoir me donner plus car il était endetté et devait rembourser sa mère.

Il est resté seul dans mon appartement pendant 3 mois.

A mon retour, il ne devait plus être là cependant quand je suis revenue il y était encore et ne pensait pas partir. Chose que je ne savais pas il avait tout abandonné (formation et emploi) et au moment où il a pris ses mots avec moi il était déjà dans l'incapacité de me payer le loyer qu'il me devait.

J'ai essayé d'obtenir mon remboursement pendant 2 mois mais rien n'y a fait.

Maintenant je suis rentrée définitivement chez mes parents mes études étant terminées et lui est parti à l'étranger.

Nous nous sommes parlés plusieurs fois sur le net (MSN) et j'ai des copies de ces conversations. Il reconnaît me devoir la somme totale de 1860 euros mais dit ne pas pouvoir me rembourser avant un moment.

Par ailleurs, il y reconnaît ses mensonges et autres tromperies.

Suite à cela je lui ai donné une échéance en lui signifiant le fait que si à cette date les remboursements n'ont pas débuté j'irai voir la police pour entamer une procédure de recouvrements. Il m'a ri au nez en me disant de faire ça. Et que je n'avais aucune preuve de sa présence chez moi et qu'il n'y avait pas de reconnaissance de dettes.

Alors que plusieurs amis sont venus pendant que nous habitons ensemble. Et ma voisine de palier le voyait souvent.

Certes les conversations ne constituent pas une reconnaissance de dette mais peuvent-elles être considérées comme des preuves ?

Sinon quels autres moyens de recours ai-je ?

Je n'ai pas envie d'entamer une procédure parce que je suis à la recherche d'un emploi.

Merci d'avance de l'aide que vous voudrez bien m'apporter.